

*Communiqué de presse du mardi 3 novembre 2020*

## **CONCOURS : Le report du concours d'attaché territorial et les mesures prises par les Centres de Gestion pour l'organisation des concours et examens professionnels dans le contexte de l'épidémie de COVID-19**

Dans le contexte actuel de l'épidémie du COVID-19, les Centres de Gestion sont amenés à prendre des mesures exceptionnelles concernant l'organisation des concours et des examens professionnels.

Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 permet le maintien du déroulement des concours et examens de la fonction publique durant cette nouvelle période de « reconfinement », dans des conditions de nature à permettre le respect des mesures d'hygiène et de distanciation physique.

Compte tenu des possibilités offertes par ce décret et conformément aux recommandations de la DGAFP, **les Centres de Gestion maintiennent au maximum le déroulement de leurs opérations en cours avec l'application d'un protocole sanitaire renforcé, dans la limite des contraintes extérieures d'organisation imposées par les circonstances.**

Les candidats inscrits à toute opération de concours et/ou d'examen sont par conséquent invités à se rapprocher de leur Centre de Gestion organisateur respectif afin de connaître les modalités de poursuite des épreuves en cours tenant compte des contraintes locales.

Toutefois, le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020, pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, offre également la faculté aux organisateurs de concours de reporter les opérations programmées à une date ultérieure.

Ainsi, concernant le concours d'attaché territorial, opération d'envergure nationale (dont les effectifs sont très importants) et compte tenu des difficultés logistiques rencontrées par les organisateurs (restriction imposée des capacités d'accueil des grands centres d'examens, désengagement constaté de plusieurs Parcs d'exposition suite au confinement, risques avérés de fermetures supplémentaires de sites importants), la FNCDG a convenu d'une décision de **report du concours d'attaché territorial prévu initialement au 19 novembre, à une date ultérieure.**

Cette reprogrammation se réalisera dans les meilleurs délais et n'impliquera pas l'ouverture d'une nouvelle période d'inscription.

Au-delà de ces difficultés organisationnelles, cette position se justifie afin de garantir la sécurité sanitaire des candidats, notamment pour les plus vulnérables d'entre eux et d'éviter par ailleurs les trop nombreux déplacements sur le territoire qui risqueraient, dans ce contexte prégnant, d'augmenter les risques encourus par les candidats et les organisateurs de ce concours.

**Contact presse :**  
Alexis BOUCHER  
Juriste-Chargé de mission  
01 53 30 09 99  
[alexis.boucher@fncdg.com](mailto:alexis.boucher@fncdg.com)